



Coopérants techniques	1 480 917,5 € 45 871,5 €	<u>1 393 051,62 €</u>	Appel à projet 2024
<u>Total</u>	€		Subventions de la Région
	<u>1 684 84</u>		EFFILOGIS étude
Rénovation intérieure et extension	0 €	79 660,50 €	Territoire en action
Maîtrise d'œuvre		1 351 433,95 €	
Travaux		6 395,00 €	Rénovation intérieure et extension
Coopérants techniques	71 222 €	29 941,60 €	214 703 € (obtenu)
Divers	626 500 €	<u>1 467 431,05 €</u>	216 544 € (obtenu)
Panneaux de basket	15 954 €	112 600 €	Subventions de l'Etat
<u>Total</u>		77 975 €	DETR 2023
Imprévus	<u>715 676</u>	15 417 €	DETR 2023 complément
Révision des marchés, tolérance	€	10 538 €	Subventions du Département
Divers (test perméabilité air, sondage, conteneur etc.)	37 816 €		Projets structurants
Etude de sol			€
			Subventions de la Région
			Territoire en action
			Sous Total :
			2 227 049
			Autofinancement
TOTAL HT		3 077 012 €	3 077 012 €
TOTAL TTC	2 438 332 €	3 692 414 €	
	2 925 998 €		

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du 3 avril 2023 portant approbation du plan de financement de l'opération de rénovation énergétique du COSEC,
VU les délibérations du 6 novembre 2023, 17 juin 2024, du 13 septembre 2024 et du 14 octobre 2024 relatives à l'approbation du plan de financement de l'opération de travaux d'extension et intérieurs du COSEC,
VU l'avis favorable des commissions réunies du 21 mai 2024,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après intervention de J-P. Petit, P. Lopez et Madame le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'opération « Rénovation énergétique du COSEC » telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;

APPROUVE l'opération « Rénovation intérieure et extension du COSEC » telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;

APPROUVE l'actualisation des modalités de financement de ces deux opérations telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part de la réalisation du projet qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE Madame le Maire à demander le transfert de la subvention obtenue au titre des projets structurant 2023 initialement au bénéfice de la rénovation de l'Espace de la Verchère vers la rénovation du COSEC.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte afférent à cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

